

Pp | site / poste .



Mesdames et Messieurs les Maires des 153 communes couvertes par le Scot des Rives du Rhône

A Vienne le 18 juillet 2019

25 / / / / 2019

N/Réf : PDL/CLJ/NL/19 07 C 103

Objet : Diffusion d'un guide pratique consacré à l'opérationnalité des Orientations d'Aménagement et de Programmation des PLU(i)

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Dans le cadre des travaux pour la révision du Scot, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a engagé en 2017 une étude sur les conditions de mise en œuvre des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) des PLU.

Un groupement de bureaux d'études, piloté par le Cabinet Citéliance, a été retenu pour cette mission, qui devait permettre à la fois :

- de mieux comprendre l'origine des blocages rencontrés lors du passage à l'opérationnel de certains secteurs d'OAP
- de mieux conseiller les collectivités dans la révision de leurs documents d'urbanisme, pour des OAP plus efficaces.

Cette étude (qui s'est appuyée sur l'analyse d'une quinzaine d'OAP sur le territoire du Scot), a fait l'objet de nombreux échanges avec les élus et techniciens du territoire, les bureaux d'études PLU, mais aussi avec les opérateurs privés et les bailleurs sociaux pour mieux comprendre leur positionnement et leurs stratégies d'intervention.

Nous avons le plaisir de vous adresser, ci-joint, le « guide pratique » issu de ce travail.

Il n'existe pas d'OAP « modèle » et ce guide ne prétend pas à l'exhaustivité. Pour autant, nous espérons que les clés de lecture qu'il apporte et les principaux points de vigilances qu'il met en avant vous permettront d'aborder plus sereinement le travail sur vos futurs secteurs de développement.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe DELAPLACETTE
Président du Syndicat Mixte des Rives du Rhône

Pj : Guide

